

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 8 novembre 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont absents :

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



DEMANDE DE RECONSIDÉRATION



2016-512

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

Conseil – Évaluation de la faisabilité et de moyens requis afin de produire des suivis budgétaires sur une base mensuelle.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-513

CONSEIL – ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ ET DES MOYENS REQUIS AFIN DE PRODUIRE DES SUIVIS BUDGÉTAIRES SUR UNE BASE MENSUELLE

CONSIDÉRANT les demandes répétées de certains citoyens concernant la disponibilité d'informations plus fréquentes sur le suivi budgétaire et le suivi de la dette de la Ville;

CONSIDÉRANT la charge de travail additionnelle que cela pourrait représenter pour l'administration, en surplus des autres obligations qu'elle doit déjà rencontrer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il procède à une analyse concernant la possibilité de produire sur une base mensuelle de l'information sur le suivi budgétaire et le suivi de la dette;

D'évaluer les efforts et les coûts pour mener à bien ces travaux;

DE fournir un avis sur la plus-value d'une telle démarche, compte tenu des autres obligations auxquelles la Ville est déjà soumise.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-514

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes :

Ajout de propositions sans préavis :

Mairie – Mandat en juricomptabilité

Conseil – Excuses à la firme Deloitte pour le comportement inapproprié du maire Juneau et reprise des discussions pour la ratification de l'entente en juricomptabilité

Retrait :

Loisirs, culture et vie communautaire – Attribution du contrat de gestion de la concession alimentaire au Complexe sportif multifonctionnel

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire fait rapport de la situation financière de la Ville. Il fait lecture du rapport et le dépose.

Il dépose la liste de tous les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2016



2016-515

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 OCTOBRE 2016 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 19 octobre 2016.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 NOVEMBRE 2016 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 novembre 2016.



2016-516

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 9 NOVEMBRE 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PC2016-064** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1063
- AJ2016-035** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006835-060 (*L'Union canadienne et Aviva et Promutuel Portneuf-Champlain et Promutuel Dorchester et L'Industrielle Alliance c. Ville de Québec et L'Ancienne-Lorette*)
- AJ2016-036** Règlement hors cour relativement aux poursuites en Cour supérieure portant les numéros 200-17-006844-062, 200-17-006845-069 et 200-17-006843-064 (*La Capitale, assurances générales inc. c. Ville de Québec et Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et La Capitale, assurances générales inc. c. Ville de Québec et La Capitale, assurances générales inc. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AP2016-638** Entente de services professionnels juridiques relativement à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018 (dossier 48811)
- AP2016-639** Adjudication de contrats des services professionnels en médecine du travail relativement aux services requis pour des expertises médicales (dossier 48379)
- DE2016-173** Acquisition à des fins municipales des lots 1 310 628 et 1 310 629 du cadastre du Québec, avec bâtiments et dépendances dessus construits – Ville de L'Ancienne-Lorette
- RH2016-556** Maintien de l'équité salariale pour le groupe des employés fonctionnaires
- AP2016-644** Prolongation d'un contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux – Lot 5 (VQ-45036)
- AP2016-647** Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le transbordement de matières résiduelles de l'agglomération de Québec (dossier 47343)
- AP2016-659** Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux – Secteurs Est, du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2020 (VA-48465)
- AP2016-669** Adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services pour la formation, la qualification, la mise à niveau et le perfectionnement du corps de police de la Ville de Québec pour l'année 2017 (dossier 48976)
- AP2016-684** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle *DAR-micro-ordinateurs de table, portables, serveur x86 et tablettes électroniques du Centre de services partagés du Québec* (dossier 49001)
- A3TP2016-002** Approbation, pour la saison hivernale 2016-2017, des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs

- privés et d'une entente entre la Ville de Québec et *Les Transporteurs en vrac Région 03 inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac Sainte-Foy inc.* et *les transporteurs en vrac de Montmorency inc.*
- DE2016-176** Bail entre la Ville de Québec et *Fondation*, relativement à la relocalisation de la Division de l'entrepreneuriat et du développement régional – Arrondissement de la Cité-Limoilou
- FN2016-038** Refinancement d'obligations (PL 54) – Déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec
- PC2016-099** Approbation du *Règlement n° 265-2016 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89 – interdiction d'implantation de nouveaux stationnements en cour avant sur boulevard Wilfrid-Hamel et modification du régime des droits acquis à cet effet* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2016-671** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- DE2016-175** Convention de prêt entre la Ville de Québec et *B-Témia Santé inc.*, relativement à l'octroi d'un financement à terme maximal de 150 000 \$ pour la fabrication de 25 robots pour fins de démonstration et pour la commercialisation de ce produit au Canada et aux États-Unis, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*
- RH2016-698** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-710** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-711** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraites des employés manuels de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-712** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraites des cadres de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-713** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017
- RH2016-714** Intention de la Ville de Québec de se prévaloir des dispositions prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) pour le *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*, concernant le droit de suspendre partiellement l'indexation automatique de la rente des retraités à compter du 1^{er} janvier 2017

- PC2016-087** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la construction de chambres de contrôle sur les émissaires pluviaux Canetons et John-Molson dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1077
- PC2016-079** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'une aire de corridor structurant dans le secteur de l'avenue Banville et du boulevard de l'Ormière*, R.A.V.Q. 1069
- BT2016-036** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au périmètre de certaines zones où des permis de stationnement peuvent être délivrés*, R.A.V.Q. 1083
- IN2016-032** *Règlement de l'agglomération sur des travaux et des services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2016 à 2018 de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1084
- EM2016-004** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1087
- A1GT2016-123** *Règlement modifiant le Règlement de l'Agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé*, R.A.V.Q. 1088
- A1GT2016-123** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la Grande Allée Est, quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire – Arrondissement de la Cité-Limoilou

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITION SANS PRÉAVIS



2016-517

MAIRIE – MANDAT EN JURICOMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT le récent désistement de la firme Deloitte à titre d'expert en juricomptabilité pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quotepart d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du mandat en janvier 2016, aucun honoraire n'a été facturé à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la firme Deloitte en lien avec un quelconque travail spécifiquement dédié au dossier de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il importe et il est dans l'intérêt de la Ville d'avoir, en plus de ses propres procureurs, des experts dédiés à l'établissement des éléments de preuve au soutien des prétentions spécifiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à janvier 2016, la firme comptable Quotient agissait à titre d'expert juricomptable pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et qu'à ce titre, 232 000 \$ lui ont été versés en honoraires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il contacte sans délai la firme Quotient dans le but que soit confié à cette dernière le mandat exclusif d'expert en juricomptabilité pour

la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le litige relatif à la quote-part d'agglomération l'opposant à la Ville de Québec.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE reporter ce point à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Ont voté pour : Mme France Hamel, MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-518

CONSEIL – EXCUSES À LA FIRME DELOITTE POUR LE COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ DU MAIRE JUNEAU ET REPRISE DES DISCUSSIONS POUR LA RATIFICATION DE L'ENTENTE EN JURICOMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de janvier 2016, le conseil tente de ratifier une entente en juricomptabilité avec la firme Deloitte, afin d'être appuyé par des experts dans le litige sur la quote-part d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la décision du conseil, en choisissant Deloitte, avait comme objectif de simplifier les procédures et de faire bénéficier les citoyens d'économies en lien avec les frais juridiques, compte tenu de la similarité des dossiers de la Ville de L'Ancienne-Lorette et de la Ville de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de meilleure expertise au meilleur coût pour soutenir la Ville dans les circonstances;

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par le conseil le 4 octobre dernier, et octroyant officiellement un mandat à la firme Deloitte, est tout à fait conforme;

CONSIDÉRANT QU'en refusant sciemment de signer la lettre mandat constituant le contrat avec la firme Deloitte, le maire va à l'encontre d'une décision légitime du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le comportement inapproprié du maire Juneau qui par ses courriels, lettres et communiqués aux médias et menaces de poursuite a incité la firme Deloitte à se retirer comme experts;

CONSIDÉRANT QUE le comportement du maire va à l'encontre des valeurs de la Ville de Saint-Augustin et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte bénéficie de la confiance de la majorité des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de Deloitte et la nécessité de faire affaire éventuellement avec un autre fournisseur pourraient affaiblir la position de la Ville dans sa capacité à récupérer des millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraînera inévitablement une augmentation significative du coût des services professionnels en juricomptabilité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater le directeur général afin qu'il transmette au nom de la Ville de Saint-Augustin une lettre d'excuse à la firme Deloitte afin de souligner que le comportement du maire dans ce dossier ne reflète pas la position et les valeurs du conseil. Telle lettre devra être préalablement approuvée par le conseiller Louis Potvin;

DE réitérer à Deloitte la confiance de la majorité des membres du conseil et qu'ils demeurent les mieux placés pour représenter la Ville dans ce litige;

DE mandater le directeur général pour reprendre les discussions avec Deloitte afin de ratifier l'entente en juricomptabilité et leur confirmer la légitimité de cette entente;

QUE cette résolution soit transmise à M. Jean Blouin, associé chez Deloitte ainsi qu'aux différents intervenants de Deloitte qui ont été interpellés par le maire dans sa lettre du 20 octobre dernier;

QU'une copie de cette résolution soit également transmise au député de la circonscription de Louis-Hébert, M. Sam Hamad, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, M. Martin Coiteux.

Ont voté pour : Mme France Hamel MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



PROPOSITIONS



2016-519

CONSEIL – MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE le conseil modifie et adopte un nouveau calendrier pour les séances ordinaires du conseil des mois de novembre et décembre 2016, tel que le permet le *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

QUE ce nouveau calendrier prévoit la tenue de séances ordinaires aux dates suivantes :

- 15 novembre 2016
- 22 novembre 2016
- 6 décembre 2016
- 19 décembre 2016

QUE les séances du conseil aient lieu à 19 h 30 à l'endroit habituel au 200, route de Fossambault.

Ont voté pour : Mme France Hamel MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité



2016-520

DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI À LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC – AVIS DE CORRECTION NO 1-2513412578

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les normes de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit procéder par demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la demande de soumission, la Ville doit préparer des plans et devis et une estimation du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux de rénovation sont à venir et que le conseil désire connaître l'ensemble des coûts avant de prendre une décision définitive et se réserver la possibilité de convenir de mesures différentes avec la Régie du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE demander à la Régie du bâtiment une prolongation de délai de 90 jours pour effectuer les travaux correctifs prévus à l'avis de correction datée du 09-09-2016 (no d'intervention 1-2513412578) relatif au Centre Jean-Marie-Roy;

DE mandater M. Jocelyn Boilard, architecte, à présenter la demande de prolongation à la Régie du bâtiment et de l'autoriser à signer le formulaire de *Demande de prolongation de délai* pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-521

DIRECTION GÉNÉRALE – ENTENTE HORS COUR – J.-C. DESROCHES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE ratifier l'entente hors cours intervenue entre la Ville et M. Jean-Claude Desroches (dossier 200-17-019680-149 et 200-17-020256-145).

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-522

GREFFE – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires de l'année 2017 joint au mémoire;

QUE les séances du conseil aient lieu à 19 h 30 à l'endroit habituel au 200, route de Fossambault.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-523

GREFFE – MAINLEVÉE LOT 5 989 893 RUE DE SINGAPOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accorder mainlevée et consentir à la radiation de tous droits de résolution découlant de la clause résolutoire relative à l'obligation de construction résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, sous le numéro 21 382 357 et affectant le lot 5 989 893 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au mémoire.

Le maire et le greffier, ou leur suppléant sont autorisés à signer l'acte de mainlevée.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-524

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES LOUIS-DORÉ, ABADIE, DE L'HÊTRIÈRE, LAMONTAGNE, MÉNARD, DES LANDES ET DU DOMAINE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril pour les rues suivantes :

- Du côté des numéros civiques pairs sur la rue Abadie;
- Du côté des numéros civiques pairs sur la rue Louis Doré;
- Du côté des numéros civiques pairs sur la rue des Landes entre la rue Lionel-Groulx et la rue Clairière;
- Chemin du Domaine entre la rue de la Tournelle et la limite Nord des lots des adresses civiques 307 et 304.

D'interdire le stationnement en tout temps sur les rues suivantes :

- Du côté des numéros civiques impairs sur la rue Lamontagne;
- Du côté des numéros civiques pairs sur la rue Ménard;

- Du côté des numéros civiques impairs, entre le 3657 et le 3699, sur la rue de l'Hétrière;

D'autoriser le service de la gestion du territoire à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-525

GREFFE – ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT – GESTION CHLORATECH INC. – RUE DE SINGAPOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Chloratech inc. de la partie du lot 5 759 678 à être ultérieurement désignée comme étant le lot 5 989 289 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 22 septembre 2016 au prix de 171 341,67 \$, d'une superficie de 3 701 m² dont copie est jointe au mémoire.

Le directeur général est autorisé à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-526

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES AO-2016-032

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la location d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement, appel d'offres no AO-2016-032, à « Camions Excellence Peterbilt inc. », du 22 novembre 2016 au 15 avril 2017, pour un montant total, incluant les taxes applicables, de 56 366,49 \$;

Que les fonds nécessaires à l'adjudication de ce contrat soient puisés à même le budget de fonctionnement du service de la gestion du territoire.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-527

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 et de le rendre public en l'affichant sur le site internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-528

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION D'UNE GRATUITÉ POUR LES HEURES DE GLACE REQUISES PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR CRSA POUR LA COUPE DODGE FÉMININE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser à l'association du hockey mineur CRSA, en 2018, la gratuité des heures de glace requises pour la tenue de la Coupe Dodge féminine en surplus de ses heures régulières de la saison 2017-2018.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-529

GESTION DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS DELPHIS-MAROIS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 69 218,33 \$ taxes incluses en faveur de Les Entreprises Antonio Barrette inc. pour le réaménagement du terrain de tennis du parc Delphis-Marois à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-359.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-530

GESTION DU TERRITOIRE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE VOIRIE D'HIVER À VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER – ROUTE DU GRAND-CAPSA

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, M. Sylvain Juneau ainsi que le directeur général, M. Robert Doré à signer une entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa selon les conditions décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir a une longueur de 300 m et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2016-2017;

La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 2 713,55 \$.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2016-531

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2016-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/A-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-113

Une séance de consultation publique est tenue relativement au Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/A-114 à même une partie de la zone RA/A-113.



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2016-532

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2016-508 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RA/A-114 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RA/A-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2016-508 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone R/A-114 à même une partie de la zone R/A-113.*

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2016-532

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-506 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 151 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DU PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER ET DE L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-506 décrétant un emprunt de 151 000 \$ pour la préparation du plan directeur immobilier et de l'évaluation des bâtiments de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*



2016-533

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-509 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-433 SUR LE DÉNEIGEMENT ET LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-509 modifiant le règlement n° REGVSAD-2014-433 sur le déneigement et le stationnement en période hivernale.*



2016-534

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2016-511 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2013-385 SUR LES COLPORTEURS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2016-511 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2013-385 sur les colporteurs.*



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

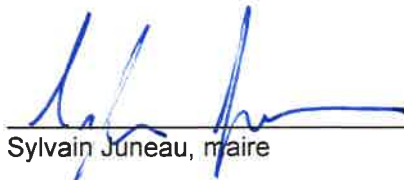


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 36.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier